

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

SÉANCE ORDINAIRE du 07 MARS 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 07 mars 2023 à 20 heures, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 02 mars 2023.

Présents : MAZERAND-STOCKY Laurence, FROMANT Gilbert, CHARTON Carine, KLEIN Serge, DUMOLLARD Jean-Yves, SIMON Francis, SCHMITT Martial, MANGIN Aurélien, WILHELM Bruno, BECKER Gérald, SITZ Virginie,

Excusés : SCHWARTZ Valérie, FROELIGER Joël, DRUSKE Pauline,

Secrétaire de séance : Laetitia BILLAUD, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1° Désignation du secrétaire de séance,
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 29 novembre 2022,
- 3° Compte rendu des décisions prises par délégation,
- 4° Cession terrains,
- 5° Investissements 2023,
- 6° Eclairage public,
- 7° Demandes de subventions,
- 8° Locations Salle Drussel
- 9° Biens sans maître,
- 10° Divers.

2023-01-001 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Madame Laetitia BILLAUD, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2022-06-02 Approbation du procès – verbal de la séance du 29 novembre 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 29 novembre 2022, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2023-01-003 Compte - rendu des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

- Décision n° 2022 - 001 du 09/12/2022

Intitulée : virements de crédits du budget principal 2022

Motifs :

Par convention, la commune de HOMMARTING a délégué à la CCSMS la maîtrise d'ouvrage de travaux d'éclairage publics dans le cadre d'opérations pour compte de tiers.

Ces travaux étaient financés par une subvention TEPCV, les certificats d'économie d'énergie et la redevance R2 que la CCSMS allait percevoir. Le solde étant remboursé par la commune à la CCSMS. Or il s'avère que les redevances R2 perçues par la CCSMS ont été reversées par erreur à la Commune de HOMMARTING en 2021 pour un montant de 1 334,11 €.

Par délibération n° 2022-117 en date du 29 septembre 2022, le conseil communautaire a décidé de régulariser cette opération pour compte de tiers et de demander aux communes le remboursement des redevances R2 dont elles ont bénéficié à tort, cette redevance R2 étant déjà déduite du solde demandé aux communes à l'issue de l'opération.

La CCSMS a émis un titre valant annulation du montant reversé à tort et la Commune de HOMMARTING est tenue de régler à la CCSMS la somme du même montant soit 1 334,11 €.

Des virements de crédits sont nécessaires pour permettre le reversement de la subvention :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement : compte 020 : - 1 334,11 € (dépenses imprévues)
- Dépenses d'investissement : compte 13251 : + 1 334,11 € (subvention à reverser)

- Décision n° 2023 - 001 du 13/01/2023

Intitulée : virements de crédits du budget principal 2022

Motifs :

Une facture d'investissement d'un montant de 18 653,09 €, réceptionnée fin décembre 2022, reste à régler. Les crédits ne sont pas suffisants au compte 21538.

Les crédits ouverts au compte 21538 sont de 18 326 €

Des virements de crédits sont nécessaires pour permettre le règlement de cette facture en Restes à Réaliser du budget 2022 sur le budget 2023:

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement : compte 020 : - 330 € (dépenses imprévues)
- Dépenses d'investissement : compte 21538 : + 330 € (autres réseaux)

2023-01-004 Cession d'un terrain communal cadastré section 03, parcelle n° 812/O.238

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de Monsieur Jules WILHELM concernant l'achat d'un terrain communal, cadastré Commune de HOMMARTING, section 03, n° 812/O.238, d'une superficie de 2,12 ares. Ce terrain est situé en zones UB et Aa du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE et AUTORISE le Maire à vendre la parcelle cadastrée Commune de HOMMARTING, section 03, n° 812/O.238, d'une superficie de 2,12 ares, à Monsieur Jules WILHELM.
- DECIDE et FIXE le prix de l'are de cette parcelle à 283,02 € / l'are, soit un montant total de 600,00 €,
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces du dossier.

2023-01-005 Cession d'une partie du terrain communal cadastré section 01 parcelle n°103

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de Monsieur Florian WILHELM, propriétaire de l'immeuble sis n° 27 rue des Tilleuls, concernant l'achat d'une partie du terrain communal sis n° 29 rue des Tilleuls, cadastré section 01, n°103.

Cette acquisition permettra à Monsieur Florian WILHELM d'obtenir la pleine propriété du mur actuellement mitoyen, de créer un acheminement à la nouvelle entrée, de créer deux places de stationnement ainsi que d'accueillir l'emplacement de la pompe à chaleur.

La superficie souhaitée par Monsieur Florian WILHELM est d'environ 91 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE et AUTORISE le Maire à vendre une partie de la parcelle cadastrée Commune de HOMMARTING, section 01, n° 103, d'une superficie d'environ 91 m², à Monsieur Florian WILHELM,
- PRECISE que les frais d'arpentage pour la création de ladite parcelle sont à la charge de Monsieur Florian WILHELM,
- DECIDE et FIXE le prix de cette parcelle à 600 €,
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces du dossier.

2023-01-006 Vente terrain communal situé Rue de la Chapelle
cadastré section 07, n° 539 et n° 541

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de mettre en vente le terrain communal, situé Rue de la Chapelle, cadastré section 07, n° 539 (4,31 ares) et n° 541 (16,02 ares), d'une superficie totale de 20,33 ares.

Il est précisé que l'accès à ce terrain est possible via le terrain contigu cadastré section 07, n° 538 (6,44 ares), appartenant à Monsieur FROELIGER Jean – Marie.

Monsieur le Maire contactera Monsieur FROELIGER pour discuter du projet puis procédera au lancement de la commercialisation de ce terrain.

Le prix de vente de ce terrain est proposé à 3 500 € / l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE et AUTORISE le Maire à vendre le terrain communal, situé Rue de la Chapelle, cadastré section 07, n° 539 (4,31 ares) et n° 541 (16,02 ares) d'une superficie totale de 20,33 ares,
- PROPOSE un prix de vente de ce terrain à 3 500 € / l'are,
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer l'ensemble des pièces du dossier.

2023-01-007 Demande de subvention pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Moselle dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : Fonds Vert.

L'opération a pour objet : la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de HOMMARTING. Les adresses concernées sont : Rues des Tilleuls, des Vosges, des Lilas, de la Chapelle, des Vergers, de la Vieille Rivière, du Moulin, de la Forêt, du Château d'Eau, Sentier des Jardins, Place de l'Eglise et les Lotissements Longs Champs, Château d'Eau et des Jardins.

Le montant total des travaux s'élève à **32 900,00 € HT**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

- Préfecture de la MOSELLE (Fonds Vert) : 50 %
- Autofinancement : 50 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- décide de la réalisation des travaux, dès notification de la subvention,
- s'engage à couvrir la partie à la charge de la commune par autofinancement,
- sollicite une subvention de la Préfecture de la Moselle (Fonds Vert),
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2023-01-008 Investissements 2023

Monsieur le Maire propose les projets d'investissement 2023 :

- la vente de l'immeuble communal situé 27 rue des Vosges : les acquéreurs ont informé que le dossier de financement est accordé et que la signature de l'acte de vente interviendra prochainement ;
- la voirie définitive du Lotissement les Jardins : les tarifs du marché seront à actualiser et le projet sera à modifier ;
- la mise en place d'un éclairage public Rue du Lavoir ;
- la construction d'un hall communal, Rue des Lilas : une demande de subvention sera à solliciter auprès de la CCSMS ;
- le remplacement du tracteur : le tracteur est une nouvelle fois en panne. Un devis des réparations est attendu ;
- la modification du bâtiment communal 2 Place de l'Eglise. Une déclaration de travaux est en cours d'instruction. Une demande de subvention sera à solliciter ;
- la mise en peinture du bâtiment périscolaire : des devis seront demandés ;
- la réfection de la couche de roulement dans plusieurs rues et la création de trottoirs : des devis seront à demander,
- la mise en place de stores à l'école : des devis seront demandés ;
- l'installation d'un climatiseur au périscolaire : des devis seront demandés ;
- la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public : une demande de subvention est en cours.

2023-01-009 Divers

Monsieur le Maire évoque et informe les Conseillers Municipaux des points suivants :

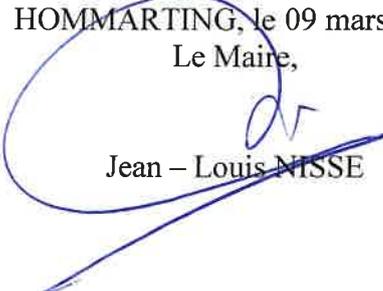
- une proposition de MATEC concernant la participation à un groupement de commande pour les contrats d'électricité. Le Conseil décide de ne pas participer à cette opération ;
- les subventions proposées par le Département de la Moselle pour les projets environnementaux ;
- la location de la salle DRUSSEL pour les anniversaires de jeunes ;
- les travaux réalisés à la salle DRUSSEL ;
- la réunion du 01/03/2023 concernant la procédure des Biens Sans Maître lancée par la Communauté des Communes Sarrebourg Moselle Sud en partenariat avec la SAFER et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine ;
- le projet d'une opération foncière : un remembrement ;
- la réalisation d'un inventaire concernant les mares ;
- un arrêté municipal a été pris, le 23 décembre 2022, concernant une procédure de péril ordinaire, à l'encontre du propriétaire de l'immeuble sis à HOMMARTING, n° 3 Route Nationale. Puis, comme suite à la réception d'un courrier recommandé, daté du 10 février 2023, des ayants – droits du propriétaire de l'immeuble sis n° 3 Route Nationale à HOMMARTING, demandant un recours gracieux contre l'arrêté municipal du 23 décembre 2022, il a été décidé, le 17 février 2023, de procéder au retrait dudit arrêté.
- la réalisation d'un raccordement eau d'Arzviller vers le Zinswald par le Syndicat des Eaux de WINTERSBOURG ;
- le bulletin municipal est en cours d'élaboration ;
- un devis a été signé avec l'entreprise HOLTZINGER pour l'abattage de 23 frênes le long de la voie ferrée : il s'agit d'arbres considérés à risque par la SNCF, en cas de chutes ils pourraient entraver les circulations des trains ou endommager les installations. Ces arbres sont situés sur la ligne SNCF de REDING à DIEMERINGEN sur des parcelles à HOMMARTING ;

- la modification du mode des réunions du Conseil Municipal est en réflexion : transmission en amont d'une note de synthèse aux conseillers avec la convocation ;
- le recrutement d'un agent polyvalent ;
- une proposition de Mme ISCHIA Odile pour une prestation culturelle (danses de société ou cours de line dance).

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h48.

Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 09 mars 2023
Le Maire,




Jean - Louis NISSE